

DATES À RETENIR

30 Juillet 2020

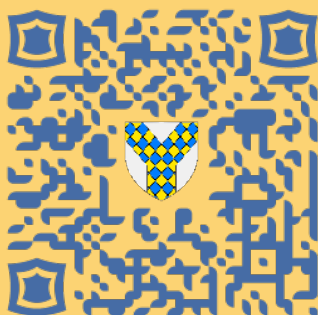
Visite guidée de Lézignan la Cèbe. Rendez-vous devant la Mairie à 10h30.

14- 15 Août 2020

Fête locale.

5 Septembre 2020

Forum des Associations à la salle polyvalente de 9h à 13h.



Léz.Infos N° 51

Juillet 2020

LÉZIGNAN LA CÈBE

Tél. 04 67 98 13 68

www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

EDITO DU MAIRE

Voilà quelques semaines que les 19 élus lors de l'élection du 15 mars 2020 sont installés et constituent le nouveau conseil municipal. Le bureau et les commissions municipales ont été organisés et leur travail est déjà engagé.

A l'unanimité le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ainsi que le budget primitif pour l'année 2020.

Je remercie l'ensemble des élus qui m'ont accordé leur confiance lors de ces décisions.

La commune est encore impactée par la longue période de confinement avec des retards accumulés dans de nombreux secteurs de l'activité communale. Des situations qu'il est difficile et long de rattraper. Cela concerne également les chantiers les plus importants qui parfois, paraissent « s'éterniser »... certaines entreprises et collectivités ont plus de difficultés pour répondre à nos attentes, mais, tout cela est géré et, progressivement rentre dans l'ordre. Notre mandat a débuté dans une situation inédite, qui nous impose un peu plus la prudence de gestion et nous force à l'imagination et au dynamisme collectif. Nous bénéficions d'une bonne écoute et considération des collectivités territoriales qui sont prêtes à nous accompagner pour nos investissements.

L'équipe municipale est majoritairement optimiste, motivée et très solidaire. De nombreuses actions seront développées dès la rentrée afin qu'un nouveau souffle soit généré pour nos jeunes, pour la culture, pour la sécurité, pour accompagner nos aînés, pour le secteur économique et la participation citoyenne.

Pour l'avenir, le développement et l'organisation structurelle de notre village doivent fédérer largement et permettre toutes les réflexions et propositions. C'est tout le sens du conseil participatif que nous souhaitons créer d'ici la fin de l'année. Elargir la représentativité lors de temps d'échanges respectueux et constructifs.

Quelles que soient les difficultés que nous subissons, c'est ensemble que nous devons les affronter, adapter nos actions pour relever les défis et réinventer la vie Lézignanaise.

Autre bonne nouvelle, depuis quelques jours l'opérateur Orange vient d'activer l'antenne relais qui a été installée dans l'espace communal de la station de Bédillières. Notre village bénéficie maintenant d'un accès au réseau mobile 4G.

Le 11 juillet 2020, lors du conseil communautaire d'installation, sur proposition de M. Gilles d'ETTORE Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée j'ai été élu Vice-Président délégué au développement des filières agricoles en circuits courts avec une mission de soutien pour les communes rurales. Je remercie M. le Président et les conseillers communautaires qui avec 57 voix sur 58 m'ont accordé leur confiance. Lézignan la Cèbe est maintenant représentée au cœur de l'exécutif de l'institution de notre territoire.

Bien cordialement,

Rémi BOUYALA

Maire

Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée.



Rémi BOUYALA
MAIRE
Maire de Lézignan la Cèbe
Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Hévault Méditerranée



Cathy COLIN
1^{ère} Adjointe
Affaires scolaires,
activités jeunesse



Fabrice MAURRAS
2^{ème} Adjoint
Associations, animations,
protocole, cérémonies



Annie ALLEL
3^{ème} Adjointe
Finances, Administration
Générale



Alain MAISONNEUVE
4^{ème} Adjoint
Urbanisme, travaux



Patricia ROUAT
Conseillère municipale
délégée à la Culture



Nicolas BRIL
Conseiller Municipal
délégué à la Sécurité



Cristel CLAUSSON
Conseillère Municipale
délégée à la Communication



Damien FOURESTIER
Conseiller Municipal
délégué à la Jeunesse



Romain FERRERES
Conseiller Municipal



Caroline SARNIGUET
Conseillère Municipale



David CARON
Conseiller Municipal



Béatrice OLLIER
Conseillère Municipale



Léo FRANCO
Conseillère Municipale



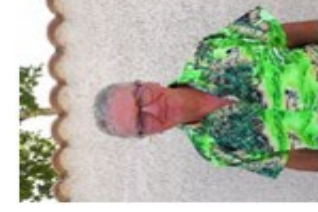
Alain MALAFOSSÉ
Conseiller Municipal



Bernadette DENOYELLE
Conseillère Municipale



Jacqueline ASTRUC
Conseillère Municipale



Marc SICARD
Conseiller Municipal



Christophe GAL
Conseiller Municipal

Les Commissions Municipales



commune de **Lézignan**
la **èbe**



Rémi Bouyala
Maire

C.A.H.M.
Conseillers Communautaires
Rémi Bouyala (T)
Cathy Colin(S)

SICTOM
F. Maurras(T)
A. Maisonneuve(S)

C.I.S.P.D
N. Bril (T)
A. Malafosse(S)

C.C.I.D.
Liste annexe

Hérault Energies
A. Maisonneuve(T)
R. Ferreres(S)

SIVOM Pézenas
C. Colin - P. Rouat (T)
B. Ollier - B. Denoyelle (S)

C.A.O. - Appels d'Offres
Titulaires : F. Maurras -
P. Rouat - J. Astruc -
Suppléants : B. Ollier
A. Allel - M. Sicard

**Commission
Electoriale**
En cours de
nomination

C.C.A.S.
C. Colin - L. Franco -
C. Sarniguet
C. Gal

M.L.I.
C. Colin

SIVOM Agde
N. Bril (T)
D. Caron(S)



Cathy COLIN
1^{ère} Adjointe



Fabrice MAURRAS
2^{ème} Adjoint



Annie ALLEL
3^{ème} Adjointe



**Alain
MAISONNEUVE**
4^{ème} Adjoint

Affaires
Scolaires
Activités jeunesse

Associations
Animations
Protocole
Cérémonies

Finances
Administration
Générale

Urbanisme
Travaux

Conseillers délégués



Patricia ROUAT



Nicolas BRIL

Culture

Sécurité



Cristel CLAUSSON



Damien FOURESTIER

Communication

Jeunesse

Composition des Commissions



commune de **Lézignan**
la **èbe**

Affaires Scolaires
Activités
jeunesse

Vivre Ensemble

Finances
Administration
Générale

Urbanisme
Travaux

Cadre de Vie

Président :
Rémi BOUYALA

Vice-Présidente :
Cathy COLIN

Damien FOURESTIER

Jacqueline ASTRUC

Président :
Rémi BOUYALA

Vice-Président :
Fabrice MAURRAS

Cristel CLAUSSON

Christophe GAL

Président :
Rémi BOUYALA

Vice-Présidente :
Annie ALLEL

Caroline SARNIGUET

Christophe GAL

Président :
Rémi BOUYALA

Vice-Président :
Alain MAISONNEUVE

Béatrice OLLIER

Marc SICARD

Président :
Rémi BOUYALA

Vice-Président :
Nicolas BRIL

Alain MAISONNEUVE

Marc SICARD

Romain
FERRERES



Caroline
SARNIGUET



David
CARON



Béatrice
OLLIER



Léa
FRANCO



Alain
MALAFOSSE



Bernadette
DENOYELLE



Jacqueline
ASTRUC



Marc
SICARD



Christophe
GAL



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Lundi 29 Juin 2020, la nouvelle équipe municipale des affaires scolaires a réuni un dernier Conseil Municipal des Enfants. Au cours de ce premier contact Il a été proposé aux jeunes élus de s'exprimer sur la crise sanitaire traversée. A tour de rôle, ils nous ont fait part de leur ressenti, de quelques anecdotes sympathiques mais la tendance générale est que c'était plutôt « ennuyeux » et « long ».

Dès la rentrée prochaine nos écoliers devront élire 3 nouveaux conseillers pour remplacer ceux qui partent au collège. C'était aussi l'occasion de les remercier tous pour leur implication. La réunion s'est terminée par un tour de table pour recenser leurs attentes et leurs propositions : aménagement autour du Pumptrack (point d'eau et autres équipements), une autre aire de jeux ou un parcours de santé. Les enfants sont très sensibles aux questions d'environnement.



ECOLES

Lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 23 Juin 2020, un point sur la réorganisation de l'école pour s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire a été présenté. L'organisation maîtrisée et respectée ainsi que la solidarité de tous les acteurs de l'école (enseignants, agents et élus) et des écoliers a permis de rassurer parents et enfants.

D'importants changements au sein de l'équipe d'enseignants sont actés :

- 3 départs : Mme Remedios Provencio, Mme Isabelle Raymond et M. Olivier Pascal ; nous les remercions pour leur investissement auprès de nos enfants et leur souhaitons une belle carrière...

- 3 arrivées : Mme Audrey Perret, Mme Rindra Ralaison et Mme Fabienne Ato ; nous leur souhaitons la bienvenue à La Salsepareille.

La commune a échappé au risque d'une fermeture de classe.

La période de vacances est propice aux aménagements et réparations des bâtiments. Les sanitaires enfants seront remplacés, et de nouveaux robinets d'eau avec arrêt automatique seront installés.

SERVICE PERISCOLAIRE

Rentrée Scolaire 2020/2021

Elle est fixée au Mardi 1er Septembre 2020.

L'Accueil de Loisirs Périscolaires prendra en charge les enfants dès le mardi matin et fonctionnera également à partir du mercredi 2 Septembre.

Nous rappelons que les réservations (cantine, accueils matin, soir et mercredi) doivent être formulées par le Portail Famille sur le site www.mairie-lezignan-la-cebe.fr. Les demandes ne sont validées que si elles sont accompagnées du paiement et en fonction de la capacité d'accueil. L'équipe d'animation a programmé plusieurs thématiques qui seront déclinées tout au long de l'année sur les différents temps d'accueil : le monde imaginaire, le jardin pédagogique, les fresques collectives, le livre de recettes, l'éducation à l'environnement, les temps de jeux avec la médiathèque...sans oublier les sorties, organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs du mercredi. Les programmes d'animation détaillés seront distribués aux familles à la rentrée. Les animations périscolaires du soir commenceront le Lundi 14 Septembre et nous pouvons d'ores-et-déjà vous donner un aperçu des animations, ateliers et sorties proposés pour ce 1er cycle : contes, jeux de ballon, pâte à modeler pour les maternelles ; pincettes à linge animées, boîte à idées, foot, jeux de cour etc.. pour les élémentaires. Au programme des 7 mercredis de ce 1er cycle : animations manuelles, initiations ludiques et sportives, sortie au musée d'Argileum et la reprise des ateliers pâtisserie chers au cœur des enfants !

Renseignements et contacts

Fonctionnement du service périscolaire, Mme Perrine ROGER : periscolaire@mairie-lezignan-la-cebe.fr
07.89.08.83.78.

Service inscriptions/réservations : Mme Christelle GOEPFERT, c.goepfert@mairie-lezignan-la-cebe.fr

Informations disponibles sur le site de la ville : www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

VIVRE ENSEMBLE

Jeunesse et Culture.

La nouvelle municipalité s'est engagée à intervenir auprès de la jeunesse lézignanaise. L'expérience du conseil municipal des enfants a permis non seulement de faire découvrir la fonction d'élus aux plus jeunes mais aussi d'orienter la réalisation d'équipements.

Nous souhaitons créer une commission « activité jeunesse et culture » dédiée aux jeunes de 12 à 17 ans. Notre projet est de faire siéger au sein de cette commission 6 jeunes lézignans qui feraient office de porte-paroles-coordonateurs de cette génération pour mener à bien des actions et animations dans différents thèmes tels que le sport, les loisirs, l'environnement, la culture et bien d'autres encore... Nous comptons donc dès à présent sur leurs nombreuses candidatures pour faire partie de cette équipe qui donnera un nouveau dynamisme à notre village pour sa jeunesse. Les jeunes intéressés doivent s'inscrire en Mairie ou par mail à l'adresse renseignée ci-dessous en précisant vos Nom, Prénom, date de naissance et contacts (téléphone, adresse mail ou autre).

Une réunion avec l'ensemble des candidats aura lieu en septembre pour déterminer qui voudra bien nous accompagner dans ce projet.

Alors, n'hésitez pas et rejoignez-nous pour être acteur de votre commune.

Contact : d.fourestier@lezignanlacebe.fr

Espace Public.

Il est rappelé aux propriétaires et occupants de logements leurs obligations d'égaler ou de tailler au ras de leurs limites parcellaires leurs arbustes/végétaux lorsqu'ils débordent sur l'espace public. Cela crée des dangers lorsqu'ils masquent les panneaux de signalisation, l'éclairage public ou empêchent les piétons de circuler sur les trottoirs.

SECURITE

Totalement irrespectueux de la vie en collectivité, des biens publics et privés, quelques individus font subir à Lézignan la Cèbe des incivilités et des dégradations inacceptables.

La municipalité continuera à faire preuve de fermeté face à ces lamentables comportements.

Notre policier municipal installé en début d'année 2020 a toute la confiance de la municipalité.

Les moyens complémentaires nécessaires pour faire face à la situation sont en cours d'activation.

Nous avons renouvelé et complété le système de vidéosurveillance couplé maintenant à un dispositif et une organisation permettant la vidéo-verbalisation.

L'action de terrain solidaire engagée par notre policier en liaison avec les polices municipales de villages proches et surtout les services de gendarmerie produisent des résultats.

De nombreuses affaires de délinquance sont résolues et la justice est systématiquement saisie. Les auteurs de la dégradation du Poste de Police Municipale ont été confondus. Un premier jugement a été rendu à l'encontre de l'individu majeur, deux autres mineurs vont comparaître.

Un délinquant a été pris en flagrant délit de cambriolage dans les ateliers municipaux (cave coopérative). Il va comparaître devant le tribunal courant du mois d'août. Situation identique pour dégradation d'une caméra de vidéosurveillance.

Nous vous rendrons compte régulièrement de l'évolution de la situation.

Les affaires en cours nécessitent une grande discrétion.

Le stationnement pour les accès aux services de la mairie et de l'agence postale ainsi qu'aux commerces de proximité ne doit pas générer de désordre en centre village.

Notre plan de circulation et de stationnement devra être adapté sur ce secteur. Un avant-projet sera prochainement présenté pour associer les riverains et commerçants concernés.



VIE MUNICIPALE

Les décisions du conseil municipal.

Depuis son installation, le conseil municipal s'est réuni 2 fois. Les principales délibérations qui ont été approuvées concernent :

Séance du 10 juin : les indemnités des élus ont été fixées – les délégués aux seins des collectivités ont été élus – les commissions thématiques ont été créées – les délégations du conseil au maire ont été adoptées – le droit à la formation des élus a été approuvé via le CFMEL – suite avis des services de l'état, approbation d'ouverture d'une nouvelle enquête publique parcellaire concernant la ZAC de la Pinède.

Séance du 24 juin : Approbation des comptes administratif et de gestion de 2019 – Affectation du résultat financier, 581 357€ viré à la section d'investissement (compte 1068) – les taux de la fiscalité directe ont été approuvés sans augmentation – approbation du budget primitif 2020 – Décision de subventions aux associations – renouvellement de la convention avec le Fond Social Logement – la délégation au maire relative aux possibilités d'emprunts a été encadrée.

Plan Communal de Sauvegarde.

Les personnes « fragiles et vulnérables » (seules, malades, handicapées) qui lors de situations ou épisodes de crises souhaitent bénéficier d'un soutien, d'une vigilance par le CCAS et/ou les services de secours sont invitées à se faire inscrire en Mairie sur la liste du **Plan Communal de Sauvegarde**. La démarche peut être effectuée par un proche.

Pour la période de fortes chaleurs, la commune propose aux personnes fragiles ou âgées un espace de repos à la Maison de la Vie Associative rue de la mairie. Ce local est climatisé. N'hésitez pas à en demander l'ouverture en téléphonant à l'accueil mairie au 04.67.98.13.68

Conseils Municipaux à venir.

Le conseil municipal se réunira en septembre 2020 pour adopter son règlement intérieur conformément à l'Article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise notamment « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. »

Les séances suivantes sont prévues le 23 novembre 2020 et le 15 mars 2021.

Fête Locale.

Le Covid-19 a eu raison de nombreuses activités associatives et festives. Nos équipements publics gérés avec la commission d'animation et les bénévoles de l'association la SAL permettent l'organisation de la fête locale qui sera adaptée au plan sanitaire.

Le parking des écoles sera le nouvel écrin pour l'édition 2020.

Entrée et sortie par la rue de l'égalité. Attractions foraines et buvette.

Deux soirées sont programmées :

- **vendredi 14 août**, à 22h le concert « Tribute Sardou » par Jean-Pierre VIRGILE (choriste-doublure de Michel Sardou) accompagné par le grand orchestre Trait d'Union-Perie.

- **samedi 15 août**, à 22h concert « music-live-medleys des années 1970 à 2020 » orchestre No Name.

Le port du masque sera obligatoire dans le secteur des attractions foraines et lors des déplacements dans l'espace de la fête.

Vendredi 14 et samedi 15 août à partir de 17h, animation par la Cèbe totemique avec sa musique autour du stand des Producteurs lors de ventes promotionnelles de l'authentique Cèbe de Lézignan douce par nature.



TRAVAUX

Aménagements RD 609.

Ce chantier est en attente de l'intervention d'Orange pour mise en service des nouvelles lignes enterrées. Ensuite l'entreprise ALLEZ pourra procéder à la dépose de l'ensemble des lignes aériennes et des poteaux bétons. La finition des bétons de trottoirs pourra être finalisée.



Le dôme central de séparation des voies réalisé sur le pont doit être rectifié par l'entreprise.

Le panneau d'information numérique est en attente de la connexion électrique par Enedis.

Eaux pluviales - ZAC de la Pinède.

Le projet de la ZAC «La Pinède» a été soumis à une procédure de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement qui concerne le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces, superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, pour les projets d'aménagement d'une emprise de 1 à 20 ha. Le dossier de déclaration a pour objectif de préciser les incidences de l'opération notamment sur l'écoulement des eaux.

Actuellement les eaux du site s'écoulent en nappe jusqu'au fossé longeant la voie ferrée, puis rejoignent le Caval Ferrant au niveau de l'intersection entre le chemin de Caux et le chemin des Barthes basses, par une buse traversant l'avenue de Caux pour des pluies modérées, et par un écoulement superficiel lors de fortes précipitations.

Du fait de l'imperméabilisation des sols, le nouveau quartier va augmenter les volumes de ruissellement. Il a donc été prévu de réaliser des bassins de rétention afin de compenser l'imperméabilisation nouvelle liée à l'urbanisation.

Un premier bassin amont de 399m³ permettra de capter les écoulements amonts (terres agricoles), et de les écrêter. Un deuxième bassin au centre de l'opération, d'un volume de 1 402m³ collectera les eaux des lots individuels et de la voie les desservant. Un troisième bassin de 221m³ situé en partie basse viendra capter les ruissellements liés au collectif et à l'élargissement du chemin des Barthes Basses. Le volume de rétention global sera donc de 2 022m³.

Le principe de fonctionnement de ces bassins est de capter les ruissellements du projet jusqu'à une pluie centennale, et de laisser s'échapper uniquement un écoulement à débit régulé compris entre le débit biennal et quinquennal du site à l'état naturel avant aménagement, conformément aux prescriptions de la MISE (Mission InterServices de l'Eau).

Pour assurer cette fonction, les bassins seront équipés d'un ouvrage de régulation avec dégrilleur, déboureur et cloison siphonide.

Avec ces aménagements, le débit à l'aval du projet va donc être réduit jusqu'à une pluie d'occurrence centennale par rapport à l'état naturel avant travaux.

Afin de pouvoir approfondir les bassins de rétention, il a été décidé de développer un nouveau réseau pluvial sous le chemin des Barthes Basses venant collecter les débits de fuite et les conduire jusqu'au Caval Ferrant. Ce réseau déjà réalisé permettra également de délester le fossé actuel de la voie ferrée arrivant à saturation lors de fortes pluies.

Chantier en cours - ZAC de la Pinède

Les réseaux humides (eau, assainissement et pluvial) sont terminés. Les terrassements des voies et des 2 bassins de rétention sont terminés. Les réseaux secs (électriques, téléphonie, fibre) ne peuvent pas être exécutés car l'entreprise Enedis n'a pas encore validé la convention (sollicitée il y a un an) avec l'aménageur. Le chantier est provisoirement arrêté.

La canalisation d'eau potable qui alimente les 3 maisons plus au nord de l'opération d'aménagement est devenue très vétuste et trop onéreuse à l'entretien. Le service intercommunal de l'eau a décidé de la remplacer.

FINANCES

Note de présentation - Budget Primitif 2020.

Les enjeux du budget primitif 2020 qui a été proposé aux élus du conseil municipal s'inscrivent dans la continuité de notre gestion des finances communales : stabilité des taux de la fiscalité locale ; réduction de l'endettement communal ; maîtrise de la masse salariale ; gestion dynamique des biens et équipements utiles à la collectivité ; modernisation des services.

Notre budget est prévu à :

- **Section de fonctionnement** : 1.304.070 €
- **Section d'investissement** : 1.808.150 €

Voici les principaux indicateurs des évolutions comparatives du budget de fonctionnement 2019 > 2020 :

- Nos recettes réelles de gestion courante restent stables et progressent de 1.67 % grâce notamment aux primes perçues sur les économies d'énergie, aide financière CEE,
- Les recettes de la fiscalité locale à 455.000€ (-6.56%)
- Les recettes des produits et services à +72% (dont CEE)
- Dotations d'état 123.588€ (+2.11%)

- En dépenses, notre budget total baisse de -18.82%
- Nos dépenses réelles de fonctionnement (hors reports) baissent de -5.53%, au quotidien et globalement nous dépensons moins et mieux,
- Nos dépenses de gestion courante baissent de -5%, les salaires -4,10%, les charges de gestion augmentent de 5.21%
- Frais de consommables et services -10%

Les principales dépenses d'investissements programmées :

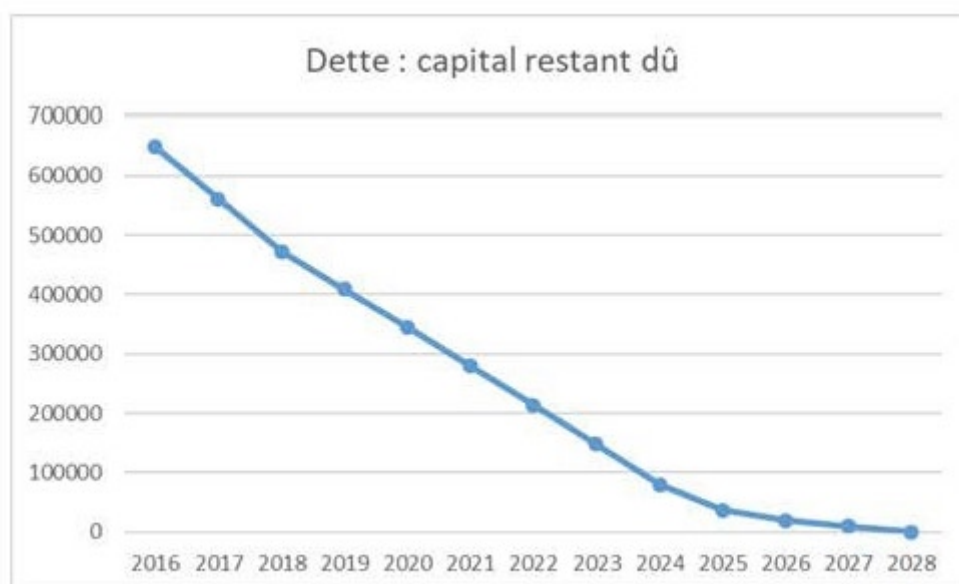
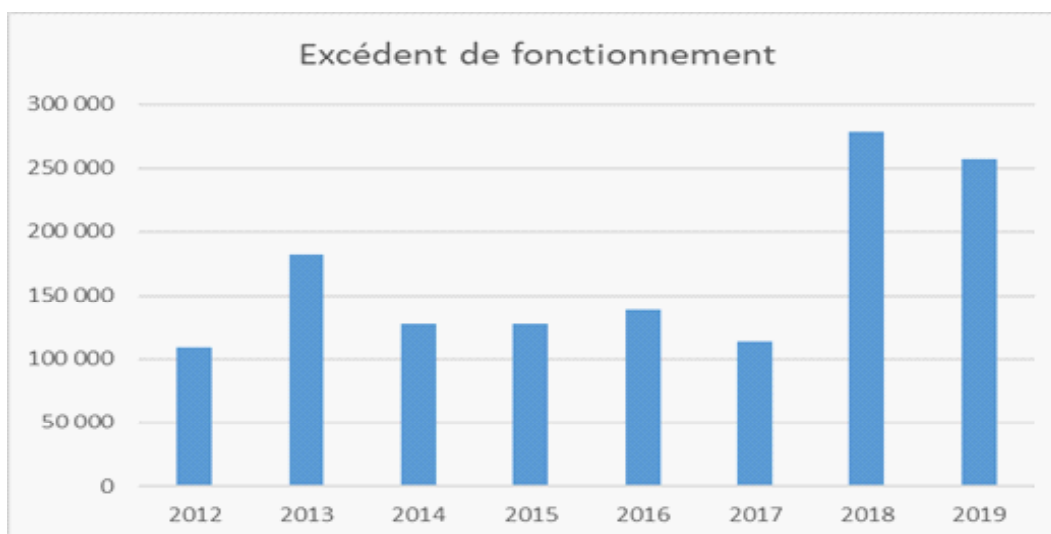
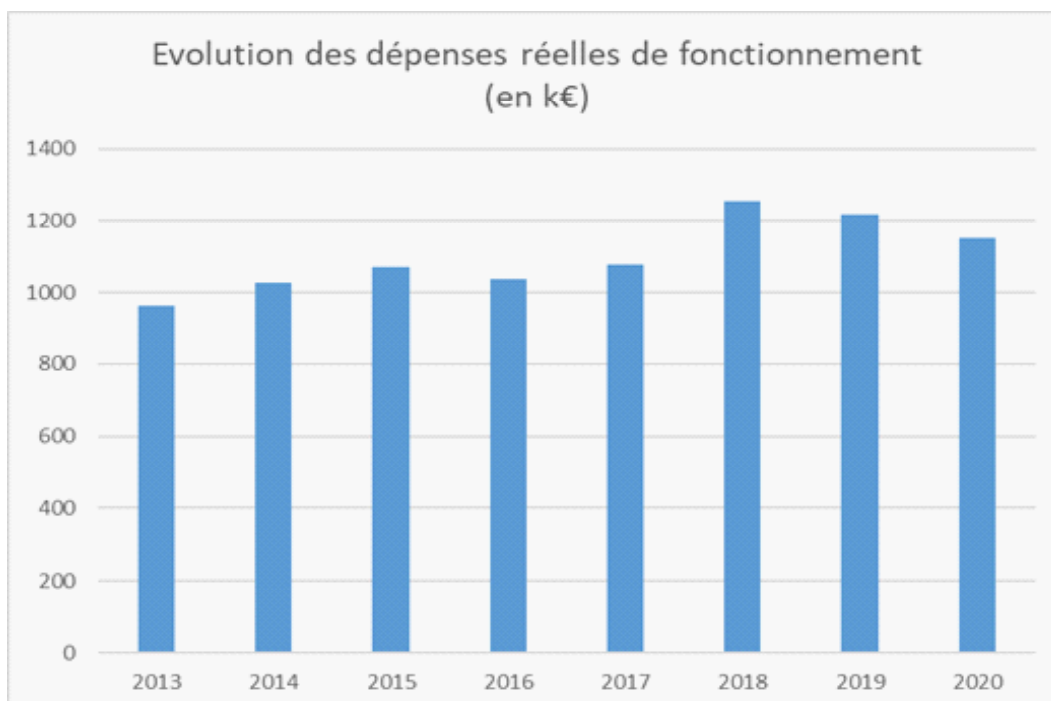
- **Boulodrome** : 41.000 €
- **Rénovation de l'éclairage public** :
 - Centre ancien : 18.000 €
 - Ch. de Caux et Rouyres : 33.700 €
- **Modernisation aire de remplissage agricole** : 40.000 €
- **Divers** :
 - Numérisation de l'état-civil : 8.000 €
 - Renouvellement de mobilier : 10.000 €
 - Rue Voltaire : 64.000 €
 - Voiries diverses : 90.000 €
 - Vidéo protection : 70.000 €
 - Acquisitions pour réserve foncière : 250.000 €

Au cours de ce mandat, nous continuerons à autofinancer le reste à charge de tous nos investissements (pas d'emprunt envisagé).

Le Maire
Rémi BOUYALA



Principaux indicateurs de résultat des finances de la commune.



À NOTER

Nouveaux horaires- Médiathèque Adèle FOLI.

La **Médiathèque Adèle FOLI** est ouverte les mardi et samedi de 10h à 12h ainsi que les mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30.

Fermeture pour congés du mardi 28 juillet au samedi 22 août inclus.

Elle propose aux personnes intéressées de suivre le fil de son actualité de manière directe et instantanée sur sa page **Facebook** :

<https://www.facebook.com/M%C3%A9diath%C3%A8que-Ad%C3%A8le-Foli-00448591684241/>

Horaires d'ouverture - Cimetière.

Le cimetière est ouvert du 15 Avril au 30 septembre de 8h à 18h30 et du 1er octobre au 14 Avril de 8h à 17h. Les week-end et les jours fériés l'ouverture est à 9h.

Visite Guidée.

L'Office de Tourisme de Pézenas propose une visite guidée de la commune le jeudi 30 Juillet 2020 à 10h30 devant la Mairie, sous la conduite d'un guide-conférencier pour découvrir ce village templier, son église et son château. La distanciation physique devra être respectée et le port du masque conseillé. Départ à partir de 5 personnes et limité à 20. Gratuit. Renseignements au 06.72.95.93.68.



Forum des Associations.

Forum des Associations samedi 5 septembre 2020 de 9h à 13h à la salle polyvalente des Baumes.

Mairie - APC.

La Mairie et l'Agence Postale Communale fonctionnent en horaires d'été. Dès le Lundi 13 Juillet 2020 jusqu'au vendredi 21 Août 2020 ouverture au public du lundi au Jeudi 7h à 11h30 (fermé l'après-midi). Un accueil téléphonique est assuré l'après-midi.

Tribune Libre Expression de la minorité municipale

Merci aux 33 % des Lézniganais qui ont voté pour une vision plus simple et sans arrière-pensée de l'exercice de gestion municipale. Nous nous sommes engagés pour vous servir... encore faut-il servir à quelque chose ! Or nous ne sommes que spectateur, nous le regrettons. «Il a été prévu», c'est ainsi que s'est exprimé Mr le Maire, lors de la commission des affaires scolaires : la minorité est donc exclue de toutes les commissions municipales.

Ce n'est pas tout ! Mr le Maire prépare le règlement intérieur du Conseil Municipal qui n'était pas nécessaire jusqu'à présent, puisqu'il n'y avait pas d'opposition. Il énonce au dernier Conseil qu'il ne souhaite pas entendre la parole de la minorité à chaque réunion pour ce qu'il prend pour une «leçon de morale» ! Il s'agissait là entre autres, de demander la rectification du dernier compte rendu de séance qui nous comptait dans les votes «pour» alors que nous nous étions abstenus. La loi n'impose pas aux communes de moins de 3500 habitants la rédaction d'un tel règlement intérieur. Ne pas se fier aux comptes-rendus : le dernier était donc publié sur le site et erroné. Vers quelle dérive allons-nous ?

Andrée Romero vient de démissionner du Conseil Municipal : nous comprenons sa déception... être transparente et inactive pendant 6 ans, pour une femme très active, très impliquée, c'est inenvisageable. Mr le Maire lui a proposé d'intégrer son équipe dans 6 ans ! Quelle arrogance !

Qu'en pensez-vous ?



LA CULTURE AU COEUR DU VILLAGE

Nous souhaitons développer au cœur de notre village nos activités culturelles et jeunesse.
Pour y parvenir nous aimerions vous poser quelques questions, vos réponses nous aideront à progresser pour répondre au mieux à vos attentes.
Répondre à ce questionnaire vous prendra quelques minutes, si possible merci de faire un questionnaire par adulte et par enfant du foyer

Merci de remettre ce questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie une fois complété à l'attention de Patricia ROUAT ou Damien FOURESTIER

NOM :	Tel et (ou) mail :
Prénom :	

A quels types d'activités souhaiteriez-vous participer

Théâtre Participation activité théâtrale communal	OUI	NON
---	------------	------------

Chorale adulte Ce projet peut se mettre en place assez rapidement, déjà 10 personnes intéressées.	OUI	NON
---	------------	------------

Chorale enfants (dans le cadre du périscolaire)	OUI	NON
--	------------	------------

Apprendre à jouer un instrument de musique (Réserver aux adultes) Quel instrument :	OUI	NON
Musiciens amateurs souhaiteriez-vous créer un groupe ?	OUI	NON

Autres nous préciser vos attentes
--

Quelles sont vos attentes artistiques et culturelles dans votre village		
	☐ oui	☐ non
Concerts, danse		
Spectacles familiaux		
Cinéma (salle ou plein air)		
Expositions de photographies, peintures, etc..		
Autres nous préciser vos attentes		



LA CULTURE AU COEUR DU VILLAGE

Que voudriez-vous retrouver dans les spectacles ?		
Humour		
Théâtre improvisation		
Théâtre classique		
Musique traditionnelle		
Autres nous préciser vos attentes		

A quels genres de musique/concert aimeriez-vous assister		
	☐ oui	☐ non
Jazz		
Musique pour les jeunes (techno, house, hip hop ou autre)		
Musique Classique		
Variété Française		
Autres nous préciser vos attentes		

A quels événements jeunesse souhaiteriez-vous participer ? Vos idées sont les bienvenues

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous			
Moins de 15 ans		Entre 50 et 64 ans	
Entre 15 et 24 ans		Entre 65 et plus	
Entre 25 et 34 ans			
Entre 35 et 49 ans			